



Procès-verbal

3^{ème} séance du Conseil municipal

5 juin 2026

Le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de François VERGNES, Maire.

La convocation a été envoyée le 16 mai 2026.

NOMS	Présent	Absent	Représenté Par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
VERGNES François	X			BÉZIO Julien	X		
CHAMAYOU Ingrid	X			BERTRAND Sabine	X		
BOUR Rémi	X			FABAS Julien	X		
TOBIA VOGT Aude	X			FAGET Corinne	X		
PUJOL Benjamin	X			BAYSSE Serge	X		
MENARD Marjorie	X			GENTILS Thierry	X		
PAGES Francis	X			AUBOIN Jennifer			T. Gentils
RIGAL CAHUZAC Ludivine	X						
Présents	14		Représenté	1	Absents	0	

La séance est ouverte à 18h30.

Ingrid CHAMAYOU est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 avril 2026 est approuvé à la majorité. Il sera publié sur le site de la commune.

Ordre du jour

2026-03-01	Budget Communal.....	3
2026-03-01-01	Modification du montant des indemnités de fonction	3
	Délibération 2026/ D 024	5
2026-03-01-02	Demande de subventions associatives 2026	5
	Délibération 2026/ D 025	5
2026-03-01-03	Actualisation du plan de financement pour l'Aménagement de la Place du Pioch	5
	Délibération 2026/ D 026	5
2026-03-02	Affaires communales.....	6
2026-03-02-01	Elections sénatoriales du 27 septembre 2026 : élection des délégués titulaires et suppléants ...	6
	Délibération 2026/ D 027	7
2026-03-02-02	Désignation des membres des commissions obligatoires.....	8
	Commission d'Appel d'Offres (délibération).....	8
	Délibération 2026/ D 028	8
	Commission de Contrôle des Impôts Directs (délibération).....	8
	Délibération 2026/ D 029	9
	Commission de contrôle des listes électorales.....	9
2026-03-02-03	Désignation du représentant au syndicat AGEDI (délibération)	9
	Délibération 2026/ D 030	10
2026-03-02-04	Personnel communal	10
2026-03-02-05	Gestion des espaces publics	10
	Délocalisation à la salle des Carrairoles du mariage du 11 juillet et des autres cérémonies pouvant intervenir durant la période de gros travaux engagés sur la place du Pioch	10
	Délibération 2026/ D 032	11
	Travaux de voirie.....	11
	Travaux sur les accotements et les fossés	11
2026-03-02-06	conventions avec la SAFER	11
2026-03-03	Questions Diverses	12
	Compte rendu des délégations:....	12
	DIA 1^{er} semestre 2026	12
	Fête communale des 19 et 20 juin	12
	Locatifs communaux.....	12
	Le maire rend compte des travaux d'amélioration réalisés sur un appartement du presbytère (les 2 autres locataires ont refusé).....	12
	Avenir du presbytère	12
	Projets.....	12
	Aménagement du talus du mas de Sarny	12
	ZAM et club de foot	13
	Jardins partagés.....	13
	Cimetière.....	13

Canalisation de gaz	13
Action dépistage audition.....	13
Sécurité routière.....	13

2026-03-01 Budget Communal

2026-03-01-01 Modification du montant des indemnités de fonction

Le maire propose au Conseil municipal de modifier les indemnités qui ont été votées le 22 mars dernier (DEL_2026_014), comme cela avait été envisagé dès le 1^{er} Conseil municipal.

			taux	taux
			maxi	délibéré
maire	François VERGNES		44,3	26
Adjoint 1	Ingrid CHAMAYOU	Finances et projets	11,77	25
Adjoint 2	Rémi BOUR	Urbanisme et projets	11,77	15
Adjoint 3	Sabine BERTRAND	Action sociale et cimetière	11,77	1
Adjoint 4			11,77	
			91,38	67
c délégué 1	Marjorie MENARD	Jeunesse et communication numérique		3,4
c délégué 2	Ludivine RIGAL CAHUZAC	Vie associative et communication numérique		3,4
c délégué 3	Corinne FAGET	Culture, site internet et accompagnement administratif		3,4
c délégué 4	Aude TOBIA VOGT	sécurité PCS		3,4
			91,38	80,6

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité :

Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints (et éventuellement des conseillers) est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, fixé aux taux suivants :

- Maire : 26 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (contre 44.3 % initialement)
- 1^{er} adjoint : 25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (contre 11.77 % initialement)

- 2^e adjoint : 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (contre 11.77 % initialement)
- 3^e adjoint : 1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (pas de changement)
- 4 conseillers délégués : 3,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS :

(art. L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales).

POPULATION (totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux – recensement du 1er janvier 2026) = **997 habitants**

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) en % de l'indice brut 1 027

= Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des adjoints (nombre théorique)

Soit 44,3 % de l'indice brut 1 027 + 4 adjoints x 11,77 % de l'indice brut 1 027 = (44,3 + 47.08) = **91,38 %**

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES

Maire (le maire a demandé expressément à diminuer son indemnité)

	Indemnité (% de l'indice brut de terminal de la fonction publique)
Maire	26 %

Adjoints

Bénéficiaires	
1 ^{er} adjoint	25 %
2 ^e adjoint	15 %
3 ^e adjoint	1 %
4 ^e adjoint	Sans objet

Conseillers municipaux

Bénéficiaires	
Conseiller municipal	3,4 %
Conseiller municipal	3,4 %
Conseiller municipal	3,4 %
Conseiller municipal	3,4 %

Enveloppe globale : 80,6 %

(indemnité du maire + total des indemnités des adjoints)

Délibération 2026/ D 024					
Élus présents		14		Élus représentés	
				1	
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

2026-03-01-02 Demande de subventions associatives 2026

Le maire informe les élus que le club de volley a adressé une demande de subvention pour l'achat de matériels.
Le maire propose :

- d'inviter l'association à solliciter les fonds départementaux et régionaux d'équipement des club sportifs.
Le secrétariat fournira les fiches d'aide et les contacts ainsi qu'un appui administratif.
Le dispositif sera présenté à toutes les associations lors de la réunion des associations le 25 juin 2026.
- de donner un accord à la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et décide d'accorder une subvention pour l'année 2026 de 150 € au club de volley.

Délibération 2026/ D 025					
Élus présents		14		Élus représentés	
				1	
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

2026-03-01-03 Actualisation du plan de financement pour l'Aménagement de la Place du Pioch

Ingrid Chamayou explique que la DETR a été attribuée, mais sur une dépense éligible modeste qui correspond strictement aux dépenses éligibles.

Afin de se rapprocher du montant demandé à l'Etat dans le plan de financement initial suite aux échanges avec le secrétaire général de la Préfecture, il convient de déposer un complément de demande de subvention au titre de la DSIL et du Fonds Vert.

Ingrid Chamayou présente le plan de financement actualisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **Approuve le nouveau plan de financement ci annexé,**
- **Charge le maire de déposer la demande de financement complémentaire auprès de l'Etat au titre de la DSIL et du Fonds Vert.**

Délibération 2026/ D 026					
Élus présents		14		Élus représentés	
				1	
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

Rémi Bour présente le compte rendu de la réunion du 3 juin, les ajustements demandés et les éléments encore en discussion :

- Places de stationnement
- Réflexion sur le type de potelets, la table d'orientation et la pergola

Le maire indique avoir sollicité le conseiller départemental pour avoir des nouvelles sur les différents sujets. Il souligne l'imbroglio à la préfecture pour le dossier de subvention : il aurait fallu en déposer 3 à l'envers de ce qui avait été dit sur le fusion des subventions d'Etat dans le "Fonds d'investissement des territoires". On risque d'avoir moins qu'espéré du fait des restrictions budgétaires.

Rémi Bour informe les élus sur l'avancement de l'opération avec la 1^{re} réunion de lancement.

Le calendrier des différentes phases se précise, devant permettre de réaliser les opérations devant l'école pendant les vacances scolaires.

Il est prévu

- Des contacts avec les services utilisant la place du pioch (Poste, collecte des déchets,
- une information lors du Conseil d'école du 9/06
- une réunion avec les voisins

2026-03-02 Affaires communales

2026-03-02-01 Elections sénatoriales du 27 septembre 2026 : élection des délégués titulaires et suppléants

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (*en attente de la nouvelle instruction*);

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 6 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune;

a) Composition du bureau électoral

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin :
 - Serge BAYSSE
 - Rémi BOUR
- les deux membres présents les plus jeunes :
 - Ludivine RIGAL CAHUZAC
 - Julien FABAS

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Mme CHAMAYOU Ingrid a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées sont :

- François VERGNES
- Ingrid CHAMAYOU
- Rémi BOUR
- Serge BAYSSE

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. VERGNES François : 12/15 voix, proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales à la majorité absolue.
- Mme CHAMAYOU Ingrid : 12/15 voix, proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales à la majorité absolue.
- M. BOUR Rémi : 12/15 voix, proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales à la majorité absolue.
- M. BAYSSE Serge : 3/15 voix. Non élu.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées sont :

- Sabine BERTRAND
- Julien BÉZIO
- Marjorie MÉNARD
- Thierry GENTILS

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme BERTRAND Sabine : 12/15 voix, proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales à la majorité absolue.
- M. BÉZIO Julien : 12/15 voix, proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales à la majorité absolue.
- Mme MÉNARD Marjorie : 12/15 voix, proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales à la majorité absolue.
- M. GENTILS Thierry : 3/15 voix. Non élu.

Délibération 2026/ D 027					
Élus présents		14	Élus représentés		1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

Commission d'Appel d'Offres (délibération)

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal ;

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Membres titulaires

- Rémi BOUR
- Ingrid CHAMAYOU
- Thierry GENTILS

Membres suppléants

- Francis PAGES
- Ludivine RIGAL CAHUZAC
- Serge BAYSSE

Délibération 2026/ D 028					
Élus présents		14	Élus représentés		1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

Commission de Contrôle des Impôts Directs (délibération)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 22 mai 2026.

Après en avoir délibéré, une liste ayant été constituée par accord des 2 groupes municipaux le conseil municipal décide à *main levée*, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du CGI :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	PONS Annie	SIE Sandrine
2	POURCEL Roger	ROLS Jean-Claude
3	BARBELIN Christiane	NETANJ France
4	RAYNAL André	BAYSSE Serge
5	CHAMAYOU Ingrid	AUBOUIN Jennifer
6	LAFITTE Alain	MIALHE Jean-Philippe
7	CANESIN Christel	LALA Aline
8	HERMET Rolland	BOUYSSSE Cédric
9	BOURREL épouse BERTRAND Sabine	TOBIA VOGT Aude
10	GENTILS Thierry	REVELLAT Didier
11	TASSONE Nicole	MENARD Marjorie
12	CANTALOUBE Laurent	SOURRIBES Virginie

Délibération 2026/ D 029

Élus présents		14		Élus représentés		1	
Pour	15	Abstention	0	Contre	0		

Commission de contrôle des listes électorales

Le maire précise les attributions de cette commission dans laquelle il ne siège pas. Elle pour but de vérifier que les radiations et inscriptions sur les listes électorales ont été réalisées, sous la responsabilité du maire, conformément à la réglementation. Il s'agit d'un contrôle objectif relatif notamment à la qualité de contribuable ou de résident permanent.

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, et dans la mesure où une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir du fait d'un accord entre les deux groupes municipaux, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

3 conseillers municipaux appartenant à la liste VERGNES

- Marjorie MENARD
- Francis PAGFS
- Benjamin PUJOL

2 conseillers municipaux appartenant à la liste BAYSSE

- Serge BAYSSE
- Thierry GENTILS

2026-03-02-03 Désignation du représentant au syndicat AGEDI (délibération)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de LABASTIDE DE LEVIS au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Mme CHAMAYOU Ingrid, adjointe au maire**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. BOUR Rémi, adjoint au maire**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération 2026/ D 030					
Élus présents		14		Élus représentés	
1					
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

2026-03-02-04 Personnel communal

Flavien Cance a travaillé à Lagrave puis en CDD à Labastide depuis le début du mois d'avril.

Il dispose du permis PL, à valider et d'une petite expérience dans les espaces verts et le travail municipal

Le maire souligne les réflexions engagées par la CAGG et le SMAEPG pour organiser leurs services qui pourraient avoir des effets sur l'équipe technique communale.

Pour tenir compte des besoins actuels du service technique communal et du fait que les dispositifs intercommunaux ne sont pas encore connus, le maire propose de prolonger le contrat par un CDD pouvant évoluer vers un CDI en fonction des besoins de la commune et de la coopération intercommunale.

2026-03-02-05 Gestion des espaces publics

Délocalisation à la salle des Carrairoles du mariage du 11 juillet et des autres cérémonies pouvant intervenir durant la période de gros travaux engagés sur la place du Pioch

Le maire présente la perspective des travaux qui vont concerner la place du Pioch à compter de la mi-Juin 2026.

A toutes fins utiles, et pour prendre en compte les difficultés d'accès pour le public et pour les secours qui pourraient être mobilisés, il est proposé de déplacer les cérémonies à la salle des Carrairoles tant que l'accessibilité n'est pas rétablie sur la place du Pioch.

Cependant, cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages.

Le maire indique que le procureur de la république sera sollicité pour autoriser le transfert ponctuel des pièces d'état civil nécessaires aux cérémonies.

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75 ;

Vu l'instruction générale de l'état civil ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de délocaliser, durant les travaux sur la place du Pioch, les cérémonies à la salle des Carrairoles,
- Charge le maire de solliciter le procureur de la république pour autoriser le transfert ponctuel des pièces d'état civil nécessaires aux cérémonies.

Délibération 2026/ D 032					
Élus présents		14		Élus représentés	
				1	
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

Travaux de voirie

- Travaux 2026 : Ingrid Chamayou présente les chantiers retenus sur la base du budget disponible.
 - Côte de Madame et Chemin de Bonsol
 - Impasse de la voie ferrée
 - Chemin d'Al Carme
- Préparation de 2027 : Un inventaire sera réalisé dans le courant de l'été.

Travaux sur les accotements et les fossés

- Le maire indique que le 1^{er} passage (« banquettes horizontales de part et d'autre de la voie ainsi que les talus quand ils gênent la visibilité aux carrefours ou pour la signalisation verticale) a été réalisé.
- Un second passage sera réalisé durant l'été comme d'habitude.
- Une réflexion est engagée pour assurer l'entretien des accotements et des espaces verts. Toutes les pistes seront étudiées : achat d'un broyeur d'accotement, mutualisation ou mise à disposition de matériels avec d'autres communes, recours à des prestataires privés
- Appel d'offres pour
 - Prestations curage de fossé été 2026
 - Prestations accotements 2027 si la solution avec les communes voisines ne fonctionne pas.

2026-03-02-06 conventions avec la SAFER

Le maire propose de renvoyer la question au prochain Conseil. Un dossier sera mis à disposition des élus au secrétariat.

2026-03-03 Questions Diverses

Compte rendu des délégations :

DIA 1^{er} semestre 2026

2026					
DIA 81 112 26 T 0001	13/01/2026	ROUFFIAC PATRICK	CAMBOULIVES CATHERINE	ZD 577	234 500,00 €
DIA 81 112 26 T 0002	16/01/2026	RABASTE - SEGUI	?	B 110 - B 111	125 000,00 €
DIA 81 112 26 T 0003	19/01/2026	HERBAULT-VASSELIN	LE MEUR/VAIL-LANT	B 1394 - ZH 328	235 000,00 €
DIA 81 112 26 T 0004	10/02/2026	SCI LES PLAINES DE LABASTIDE	?		150 000,00 €
DIA 81 112 26 T 0005	26/05/2026	EPF OCCITANIE	SCI LA BASTIDE DU SOURIRE	B 1356p	53 108,57 €
DIA 81 112 26 T 0006	02/06/2026	A2BE SAINT MAURY	DEPARTEMENT DU TARN	ZD 640-644-283	535,00 €

Fête communale des 19 et 20 juin

Sécurité

accès

Eclairage

Réservation conteneurs

Demande ambassadrice tri

Locatifs communaux

Le maire rend compte des travaux d'amélioration réalisés sur un appartement du presbytère (les 2 autres locataires ont refusé).

Il indique avoir adresser une mise en demeure par courrier simple à un des locataires qui entrepose des produits ou matériels interdits dans le cellier commun et qui utilise la place de stationnement de façon irrégulière (véhicule sur chandelles)

Il indique aussi avoir pris contact avec la Gendarmerie pour identifier les propriétaires de 2 voitures ventouse (place du pioch et rue Saint Blaise.

Avenir du presbytère

Le maire fait un compte rendu succinct de la rencontre intéressante avec le Crédit Agricole MP au sujet d'un projet de rénovation. Une réponse est attendue en septembre

Projets

Amenagement du talus du mas de Sarny

Le maire indique avoir pris contact

- avec le syndicat de rivière
- avec Arbres et Paysages tarnais et Syndicat de rivière

Un métré a été réalisé pour traiter le fossé creusé côté amont qui peut être dangereux

ZAM et club de foot

Le maire rend compte des discussions autour des terrains de sport de Saint Maury

- La commune de Marssac pourrait être vendeuse et fait évaluer l'ensemble par les Domaines
- Elle est aussi disposée à signer une convention de Mise A Disposition dans les 2 sens

Jardins partagés

La gestion de cet espace est complexe, perturbée par des incivilités qui aboutissent au gaspillage de l'eau destinée à l'arrosage. Une réflexion sera entreprise avec les riverains et les éventuels usagers.

Cimetière

Sabine Bertrand indique que l'ensemencement N° 2 aura lieu à l'automne en fonction des conditions météo. Les travaux de reprise de concession seront engagés dès que possible. Les éléments déconstruits seront analysés pour étudier la possibilité de revente comme la réglementation le permet.

Canalisation de gaz

Rémi Bour rend compte de la réunion de présentation du chantier

- Constat d'huissier
- Démarrage en août ou septembre
- Contact avec les propriétaires des terrains pour éviter le plus possible de passer sur la route

Action dépistage audition

Sécurité routière

Intervention de M. Gentils sur un accident survenu à Gauzide : demande d'installer des ralentisseurs

Discussion autour du plan de circulation de Carrairoles (demande d'installation de panneaux de signalisation)

**L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 30
Ainsi fait et délibéré le 5 juin 2026**

Le Maire,

François VERGNES



La secrétaire de séance

Ingrid CHAMAYOU

